

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 mars 2023
Rapporteur :
Monsieur Daniel LE BIGOT**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/04/2023 (accusé de réception du 03/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Réhabilitation technique de la piscine de Kerlan Vian
Validation de l'avant-projet définitif (APD)**

La piscine de Kerlan Vian est un équipement datant de 1971. Un certain nombre de travaux est indispensable afin de fiabiliser son fonctionnement. La maîtrise d'œuvre pour sa réhabilitation a été confiée au groupement ETHIS / LAB / ARMOR ECONOMIE / AUAS / ALYANGE. Les études sont au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD).

Les principaux éléments du programme de restructuration sont les suivants :

- La déconstruction/reconstruction d'un nouveau bassin sportif carrelé,
- La reprise du bassin d'apprentissage (étanchéité, carrelage),
- La réfection de l'étanchéité entre les vestiaires et la salle d'escrime,
- La réfection de l'étanchéité des plages dans le hall bassin,
- La requalification de l'ensemble du système de traitement d'eau avec une filtration perlite performante et l'installation d'un système de récupération eau-énergie de type ONSÉN. Ces équipements permettent un gain jusqu'à 40% de consommation d'eau et d'énergie (18 kWh/m³ annuel),
- Le renouvellement du système de traitement d'air et de chauffage,
- L'éclairage du bassin sportif.

La rénovation thermique et énergétique de l'équipement (menuiseries extérieures notamment) ainsi que les prestations esthétiques associées (reprise des lambris, de l'éclairage de la halle des bassins...) seront réalisées ultérieurement.

L'engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel définitif des travaux s'établit au stade de l'APD à 3 321 000 € HT en valeur décembre 2022 pour un coût d'opération de 4 982 000 € TTC (hors aléas notamment géotechnique et désamiantage éventuel).

Mme Valérie LEDUCQ étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (51 voix pour), de valider l'Avant-Projet Définitif et de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux à 3 321 000 € HT, valeur décembre 2022.